

18/4/63

Señor Don Martin Espalza

Mi querido paisano:

Contesto a la suya del 16 ota.

Puede usted otorgar el poder que su mujer le pide, facultandolo para ejercer actos civiles y de comercio para los que se requiera la licencia marital. No necesita usted perder su condición de refugiado politico. El poder puede ser otorgado ante notario, ostentando usted la documentación de refugiado politico residente en Francia. Luego, el poder otorgado por usted, se lleva a legalizar al consulado, pero usted no necesita ir al consulado para nada. Si le ponen a usted alguna dificultad dígamelo, porque no le deben poner ninguna.

Mlle Julia de Laskibar es muy buena persona. Si usted le escribe dígame que yo se lo he dicho así. La conozco hace muchos años. Se pasa la vida haciendo bien a los demás.

El poder que usted otorgue en favor de su mujer no le compromete a usted para nada. Solamente le faculta para que disponga de la licencia marital. Este poder es revocable. Quiere esto decir que, si el día de mañana tiene usted alguna queja, puede usted ir de nuevo al notario y dejar sin efecto el poder para en adelante. Sepa usted esto, aunque no hace falta que se lo cuente a nadie, sino que le sirva para su mejor gobierno.

Y póngase usted bien' pronto que eso es más importante que otorgar el poder con la licencia marital para su mujer.

Cordialmente

Geneve le 16. 4. 63

Monsieur le President de la Commission Russe en Suisse

Je vous salue et vous prie de transmettre mes salutations au
Hospice Puryon en el Somme. Hier encore je pourrais les
six ans en tant que solitaire et pour le quel me dirige vers
le motif est le suivant. Etant en exil avec Antonia Rodriguez
pour le naturel de mon jeune Desiderio pendant les années
18 de Octobre de 1933 et séparés en Septembre de 1934
pour lequel elle vivait avec un autre homme un fils en 1935
18 ans en 1957 pendant laquelle je me suis tenu en Geneve
pendant les années de mon exil et pendant la période.

Je suis en exil ici et j'ai écrit quelques lettres
justes et honnêtes pendant ces années et j'ai écrit
mon livre pendant ces années et j'ai écrit pendant ces années
pendant ces années et j'ai écrit pendant ces années.

Je vous prie de transmettre mes salutations au
Hospice Puryon en el Somme. Hier encore je pourrais les
six ans en tant que solitaire et pour le quel me dirige vers
le motif est le suivant. Etant en exil avec Antonia Rodriguez
pour le naturel de mon jeune Desiderio pendant les années
18 de Octobre de 1933 et séparés en Septembre de 1934
pour lequel elle vivait avec un autre homme un fils en 1935
18 ans en 1957 pendant laquelle je me suis tenu en Geneve
pendant les années de mon exil et pendant la période.

Je vous prie de transmettre mes salutations au
Hospice Puryon en el Somme. Hier encore je pourrais les
six ans en tant que solitaire et pour le quel me dirige vers
le motif est le suivant. Etant en exil avec Antonia Rodriguez
pour le naturel de mon jeune Desiderio pendant les années
18 de Octobre de 1933 et séparés en Septembre de 1934
pour lequel elle vivait avec un autre homme un fils en 1935
18 ans en 1957 pendant laquelle je me suis tenu en Geneve
pendant les années de mon exil et pendant la période.

Je vous prie de transmettre mes salutations au
Hospice Puryon en el Somme. Hier encore je pourrais les
six ans en tant que solitaire et pour le quel me dirige vers
le motif est le suivant. Etant en exil avec Antonia Rodriguez
pour le naturel de mon jeune Desiderio pendant les années
18 de Octobre de 1933 et séparés en Septembre de 1934
pour lequel elle vivait avec un autre homme un fils en 1935
18 ans en 1957 pendant laquelle je me suis tenu en Geneve
pendant les années de mon exil et pendant la période.

P. D.

Martin Epolza Corraza

Hospital Purgon Yano

Lalle

J. Arnauld Chambre N° 27

Coulouse,

(H G)